

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. MILLOT
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés :
Membres absents : M. REBSAMEN - Mlle MODDE

OBJET DE LA DELIBERATION

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2007 - Approbation

Monsieur Alain Millot est élu président de séance en application de l'article L.2121-114 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil, le Compte Administratif pour l'exercice 2007, conformément aux articles L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales et 9 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié par l'article 48 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992.

Aux termes de l'article L. 2121.14 du même code, il vous appartient d'élire votre président pour la discussion de ce compte. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

En conséquence, je vous invite à procéder à la désignation du Président.

Le Compte Administratif est soumis à votre appréciation, sous forme d'une présentation globale des résultats de clôture, des restes à réaliser et des taux d'exécution 2007, suivie d'une analyse des comptes du budget principal et de chacun des budgets annexes.

I - RESULTATS DE L'EXERCICE 2007 - TABLEAU D'EXECUTION DES BUDGETS

Les tableaux d'exécution des différents budgets font ressortir les résultats définitifs suivants :

	<i>Budget principal</i>	<i>Stationnement</i>	<i>Auditorium</i>	<i>ZAC Clemenceau Boudronnée</i>	<i>Budget général</i>
Excédent de fonctionnement	16 572 873,26	0	388 136,19	143 738,65	17 104 748,10
Déficit d'investissement	12 266 091,82		388 136,19	143 738,65	12 428 410,93
Excédent d'investissement		369 555,73			
Résultat de clôture	4 306 781,44	369 555,73	0,00	0,00	4 676 337,17

Ces résultats seront affectés au budget supplémentaire 2008. Les excédents de fonctionnement serviront, en priorité, à la couverture des déficits d'investissement tels que définis ci-dessus, le solde étant disponible pour couvrir les dépenses nouvelles inscrites à ce budget.

II - RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes engagées sur un exercice comptable mais non liquidées, et qui seront mandatées ou mises en recouvrement ultérieurement.

Pour l'exercice 2007, leur besoin de financement est le suivant :

	Budget principal	Stationnement	Auditorium	Budget général
<u>Investissement</u>				
- Dépenses	15 254 124,71	188 845,19	43 474,60	15 486 444,50
- Recettes	15 254 124,71	188 845,19	43 474,60	15 486 444,50
Besoin de financement	-	-	-	-
<u>Fonctionnement</u>				
- Dépenses	34 090,78	-	-	34 090,78
- Recettes	-	-	-	-
Besoin de financement	34 090,78	-	-	34 090,78

III - TAUX D'EXECUTION (budget général)

Les comparaisons sur trois exercices montrent que les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement se maintiennent à un niveau élevé.

Ce taux est en légère diminution pour les recettes de fonctionnement, notamment sur le produit des cessions.

	2005	2006	2007
- Dépenses réelles de fonctionnement dont :	96,46 %	97,19 %	97,37 %
. <i>frais de personnel</i>	98,54 %	99,65 %	99,62 %
. <i>charges à caractère général</i>	93,18 %	94,72 %	94,16 %
. <i>charges financières</i>	99,17 %	92,03 %	97,61 %
. <i>autres charges</i>	93,21 %	94,06 %	94,31 %
- Recettes réelles de fonctionnement (dont <i>prévision et réalisation du produits des cessions</i>)	100,55 %	100,06 %	98,43 %
- Dépenses réelles d'investissement dont :	81,50 %	77,79 %	76,31 %
. <i>dépenses d'équipement</i>	75,37 %	69,74 %	67,00 %
. <i>remboursement du capital de la dette</i>	97,31 %	99,09 %	87,17 %
- Recettes réelles d'investissement (hors <i>prévision du produit des cessions</i>)	75,45 %	62,42 %	70,69 %

En section d'investissement, on observe un léger fléchissement du taux d'exécution des dépenses d'équipement par rapport à l'année 2006 compensé par la constitution de restes à réaliser.

Les recettes d'investissement affichent également un taux moindre en raison d'un recours à l'emprunt inférieur à la prévision d'origine.

IV - ETUDE DES DIFFERENTS BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	182 040 611,76	51 654 589,49	233 695 201,25
Dépenses d'ordre	9 750 381,00	3 241 522,28	12 991 903,28
Total dépenses	191 790 992,76	54 896 111,77	246 687 104,53
Recettes réelles	205 213 484,03	30 417 196,64	235 630 680,67
Recettes d'ordre	779 079,97	12 212 823,31	12 991 903,28
Total recettes	205 992 564,00	42 630 019,25	248 622 583,95
Résultat de l'exercice	14 201 571,24	- 12 266 091,82	1 935 479,42

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent de fonctionnement affecté	2 371 302,02	16 236 166,24	18 607 468,26
Déficit d'investissement	-	- 16 236 166,24	- 16 236 166,24
Résultat reporté de l'exercice antérieur	2 371 302,02	0,00	2 371 302,02

Résultat de clôture	16 572 873,26	- 12 266 091,82	4 306 781,44
----------------------------	----------------------	------------------------	---------------------

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 182,040 M€, celles-ci sont essentiellement constituées par les charges de personnel et charges à caractère général, les subventions diverses et les intérêts de la dette.

Elles progressent globalement de 2,75 % par rapport à 2006.

Par grands postes budgétaires, les dépenses ont évolué de la manière suivante :

Chapitre	Nature des dépenses	2006	2007	Variation
012	Charges de personnel	101,852	105,024	+ 3,12 %
011	Charges à caractère général	35,766	36,576	+ 2,27 %
65 – 656	Autres charges de gestion courante	27,337	27,082	- 0,94 %
67		5,883	5,688	- 3,32 %
66	Charges exceptionnelles	6,332	7,670	+ 21,13%
	Intérêts et mouvements financiers			
	TOTAL	177,170	182,040	+ 2,75 %

Chapitre 012 - Les charges de personnel : 105,024 M€

Différents facteurs sont à l'origine de l'augmentation du chapitre 012.

Hors crédit consacré au plan de déplacement du personnel (37 000 €) et hors participation à l'équilibre du restaurant du personnel (223 980 €), les charges salariales ne progressent que de + 2,86 %.

En plus du traditionnel G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité), cette année 2007 a été marquée par la hausse du point d'indice, par le versement à certains agents d'une bonification indemnitaire en décembre et par le paiement des charges patronales dues pour les agents qui ont bénéficié de la résorption des emplois précaires (600 000 €).

Les mesures nationales de reclassement dans les catégories A, B et C intervenues courant 2006 ont eu un effet en année pleine sur 2007. Sans ces mesures, l'augmentation des dépenses relatives aux ressources humaines aurait été contenue à + 1,5 %.

Par ailleurs, l'organisation des élections de l'année ont représenté une dépense de 189 000 € charges comprises.

Enfin, le taux et/ou l'assiette de certaines cotisations ont augmenté : Fonds National d'Aide au Logement, URSSAF, caisses de retraite.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 36,576 M€

Ces dépenses, qui s'élèvent à 36,576 M€, enregistrent une progression de 2,26 %. Les évolutions constatées sur les principaux postes de dépenses sont les suivantes :

* achats de prestations de service (article 6042).... 6,667 M€ (+ 9,65 %)

- développement des programmes d'actions en faveur de la jeunesse (*prestations périscolaires, création de centres de loisirs sans hébergement et d'un "accueil jeunes"*)..... 2,506 M€ (+ 35,2 %)

La progression provient essentiellement des actions conduites dans le cadre du Plan Educatif Local (PEL) et de la reprise du centre de loisirs du centre social de la Fontaine d'Ouche

- accueil des jeunes enfants dans les crèches privées « Croix Rouge » et « Princes de Condé »..... 0,809 M€ (+ 5 %)

- administration générale de la collectivité..... 1,144 M€

(redevances « déchets », restauration des agents communaux, nettoyage de locaux rue Victor Dumay, systèmes d'information, traitement des graffitis, etc.)

- prestations culturelles.....	0,602 M€
(expositions, spectacles)	
- information, communication.....	0,437 M€
- gardiennage de chantiers.....	0,271 M€
* eau et assainissement (article 60611).....	1,360 M€ (+ 5,4 %)
* électricité (articles 60612.1 - 611.1).....	2,559 M€ (- 3,5 %)

La diminution est liée à une baisse de la consommation.

* gaz (articles 60612.2 - 611.1).....	1,319 M€ (- 29,3 %)
---------------------------------------	---------------------

Un hiver particulièrement doux s'est traduit par une moindre consommation de gaz.

* chauffage urbain (article 60613).....	0,359 M€ (- 0,4 %)
* combustibles (articles 60621 - 611.3).....	0,760 M€ (- 38,1 %)
* carburants (article 60622).....	0,644 M€ (- 8,9 %)
* maintenance (article 6156).....	3,495 M€ (+ 12,3 %)
* alimentation (article 60623).....	2,471 M€ (+ 5,1 %)
* petites fournitures (article 60628).....	1,851 M€ (- 6,8 %)
* fournitures de petits équipements (article 60632)...	1,241 M€ (+ 1,4 %)
* locations mobilières (article 6135).....	0,866 M€ (+ 10 %)

L'augmentation est liée essentiellement à la location d'une patinoire provisoire suite à l'indisponibilité de la patinoire municipale et à la location de vêtements de travail pour l'Unité Centrale de Production Alimentaire.

* primes d'assurance (article 616).....	0,781 M€ (+ 2,8 %)
* frais d'affranchissement (article 6261).....	0,562 M€ (+ 2,9 %)
* frais de télécommunication (article 6262).....	0,670 M€ (+ 16,9 %)
* taxes foncières (article 63512).....	0,908 M€ (+ 3,9 %)

Chapitres 65 et 656 - Les autres charges de gestion courante : 27,082 M€

En diminution de 0,9 %, celles-ci recouvrent :

⇒ **les subventions d'équilibre aux budgets annexes (article 6521)..... 4,031 M€**

Celles-ci ont évolué de la manière suivante :

Budgets annexes	2006	2007	Variation
Stationnement	1,408	1,380	- 2,00 %
Auditorium	2,696	2,651	- 1,67 %
TOTAL	4,104	4,031	- 1,78 %

Au budget du stationnement, la diminution du remboursement du capital de la dette et l'évolution positive des recettes ont permis de compenser la progression des charges financières et de baisser ainsi la participation du budget principal.

A l'Auditorium, l'augmentation des charges financières a été compensée par une diminution des dépenses de personnel, et la sensible progression des recettes de billetterie a permis de diminuer la participation du budget principal. Ainsi, la subvention d'équilibre, qui était de 6,203 M€ au compte administratif 2002, est passée à 2,651 M€ en 2007.

Globalement, en tenant compte de la subvention attribuée à la régie du Grand Théâtre, la participation de la Ville au financement des deux structures s'établit à 7,516 M€ en 2007 contre 9,467 M€ en 2002.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes publics..... 8,971 M€**
(subdivisions du compte 6573)

dont :

- subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale (article 657362)..... 7,516 M€
- participations financières versées à la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des centres sociaux cogérés (article 65738)..... 1,189 M€

Les autres subventions concernent, pour l'essentiel, la caisse des écoles (0,064 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans le cadre des contributions à la carte « culture étudiants » et aux correspondants de nuit (0,201 M€).

Le montant des participations versées aux organismes publics, qui s'élevait à 9,083 M€ en 2006, a diminué de 1,2 %.

⇒ **les subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé 12,818 M€ (article 6574)**

Celles-ci regroupent les subventions aux associations locales et les participations versées à des organismes para-publics, tels que le Comité d'Action Sociale, la Mutuelle des Agents Communaux et assimilés de l'Agglomération Dijonnaise, l'Office de Tourisme.

Figurent également au chapitre des autres charges de gestion courante les indemnités, cotisations, frais de formation et de mission des élus (0,905 M€), les frais de fonctionnement des groupes d'élus (0,126 M€), les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale tels que le Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure ou le Syndicat Mixte du Dijonnais (0,113 M€) et les pertes sur créances irrécouvrables (0,073 M€).

Le total des subventions attribuées aux organismes privés et comptabilisées à l'article 6574 (12,818 M€) est légèrement supérieur à celui de l'année 2006 (12,765 M€).

Chapitre 67 - Les charges exceptionnelles : 5,688 M€

Sont essentiellement comptabilisées à ce chapitre :

- la subvention d'équilibre aux régions autonomes (article 67442)
 - du Grand Théâtre (4,864 M€) en diminution de 4,0 %
 - de la Vapeur (0,610 M€) en augmentation de 9,1 % en raison du versement moins élevé que prévu de la subvention de fonctionnement accordée en 2006 pour des considérations fiscales.
- les bourses municipales d'enseignement supérieur (article 6714) : 0,150 M€

La diminution d'ensemble est de 3,32 %.

Chapitre 66 - Les charges financières : 7,670 M€

Les charges financières ont augmenté de 1,338 M€ entre 2006 et 2007 en raison de la hausse des taux intervenue sur les marchés financiers en 2007.

B - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, qui passent de 199,214 M€ à 205,213 M€, progressent de 3,02 %.

Elles se répartissent ainsi :

Chapitre	Nature des recettes	2006	2007	Variation
73	Fiscalité locale	122,042	125,662	+ 2,97 %
74	Dotations et participations	52,226	54,358	+ 4,09%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10,298	11,219	+ 8,95 %
75	Autres produits de gestion courante	6,268	6,438	+ 2,72 %
77	Produits exceptionnels	7,980	7,119	- 10,80 %
013 - 76	Produits divers	0,400	0,417	+ 4,25 %
TOTAL (hors résultat de fonctionnement reporté)		199,214	205,213	+ 3,02 %

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 125,662 M€

Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties s'élève à 75,847 M€ contre 72,348 M€ en 2006 (+ 4,84 %), l'évolution globale des bases et des taux d'imposition étant rappelée ci-dessous :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Evolution des bases	+ 3,58 %	+ 3,27 %	- 5,03 %
<i>dont</i>			
<i>évolution légale (loi de finances)</i>	1,80 %	1,80 %	1,80 %
<i>évolution physique</i>	1,78 %	1,50 %	- 6,80 %
Evolution des taux	+ 1,50 %	+ 1,50 %	+ 1,50 %
Produit net hors rôle supplémentaire	32,427 M€	43,205 M€	0,215 M€

⇒ **Les dotations communautaires** (articles 7321 - 7322)

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a versé à la Ville des dotations à hauteur de 35,760 M€ (35,636 M€ en 2006). Aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2007, l'attribution de compensation est restée la même (28,578 M€) ; en revanche, la dotation de solidarité communautaire a, cette année encore, évolué favorablement pour Dijon (+ 1,77 %).

⇒ **Les droits et taxes** (subdivisions des comptes 733 à 738)

La commune a également perçu des droits et taxes à hauteur de 14,055 M€ parmi lesquels figurent :

- les droits de stationnement : 6,696 M€ (+ 3,05 %) au total ; seules les recettes concernant les parkings de surface (3,632 M€) sont comptabilisées au budget principal ; les recettes des parkings couverts (3,064 M€) sont enregistrées, pour leur part, au budget annexe du Stationnement,
- les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière : 6,315 M€ (- 3,2 %),
- la taxe sur l'électricité : 2,253 M€ (- 0,88 %),
- les droits de place et d'occupation du domaine public : 1,290 M€ (+ 0,2 %).

Chapitre 74 - Dotations et participations : 54,358 M€

Une progression de 4,09 % est observée sur ce chapitre.

⇒ **Les dotations et compensations versées par l'Etat** (comptes 741 – 745 – 746 – 7471 et 748)

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** est le principal concours financier versé par l'Etat aux communes et à leurs groupements. Elle est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation. En 2007, c'est une somme de 37,075 M€ qui a été attribuée à la collectivité, répartie comme suit :

En millions d'euros	2006	2007	Evolution	
			Valeur absolue	Pourcentage
Dotation forfaitaire	33,934	34,381	+ 0,447	+ 1,32 %
Dotation de solidarité urbaine	2,154	2,262	+ 0,108	+ 5,02 %
Dotation nationale de péréquation	0,458	0,432	- 0,026	- 5,69 %
TOTAL DGF	36,546	37,075	+ 0,529	+ 1,45 %

On notera que l'évolution de la DGF, notamment de la dotation forfaitaire, est de loin inférieure à l'inflation, ce qui entraîne pour la collectivité une perte de pouvoir d'achat. Par ailleurs, le complément de garantie de la dotation forfaitaire est fondé sur un calcul par habitant qui ne prend pas en compte les charges de centralité au détriment des « villes centre » telles que Dijon.

La dotation de solidarité urbaine a, comme en 2006, augmenté forfaitairement de 5 %.

- Les autres dotations :

* la dotation spéciale "instituteurs" destinée à compenser la charge supportée par les communes pour le logement des instituteurs, subit une constante érosion (0,077 M€ en 2007 contre 0,118 M€ en 2006), au fur et à mesure de l'intégration des instituteurs dans le cadre d'emploi des professeurs des écoles ;

* la dotation générale de décentralisation, qui est une compensation financière de l'Etat pour le fonctionnement des services communaux d'hygiène, de santé et des bibliothèques, est également en légère diminution (0,987 M€ contre 0,996 M€).

- **Les allocations compensatrices** regroupent les exonérations de taxes foncières et de taxe d'habitation, la dotation de compensation de taxe professionnelle ainsi que la dotation de recensement de la population ; elles accusent une baisse régulière (4,718 M€ en 2007 contre 4,831 M€ en 2006), soit - 2,3 %. A compter de 2007, le périmètre de ces allocations intègre l'attribution sur le versement représentatif de l'impôt sur les spectacles qui est supprimé.

⇒ Les participations diverses (comptes 7471 à 7478)

Elles proviennent soit de l'Etat, soit d'autres organismes et s'élèvent globalement à 11,500 M€.

L'Etat accorde des remboursements pour les contrats « emplois consolidés » (0,034 M€) et « emplois jeunes » (0,062 M€), les dispositifs « adultes-relais » (0,068 M€) et « contrats avenir » (0,031 M€) ; il attribue également quelques subventions, comme pour le fonctionnement du Conservatoire (0,318 M€). Au total, 0,920 M€ ont été versés à la Ville, soit une baisse marquée de 34 % par rapport à 2006, étant précisé que les remboursements liés aux cessations progressives d'activité de 2007 seront perçus sur 2008.

Les autres aides financières proviennent surtout de la Région (1,757 M€ hors Auditorium), du Département (0,474 M€ hors Auditorium), et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,122 M€). En 2007, la Région a très fortement participé au fonctionnement du Conservatoire (1,600 M€) ; le Département, pour sa part, subventionne traditionnellement les crèches et les garderies (0,339 M€). Enfin, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat « enfance jeunesse » se sont élevées à 7,778 M€. La participation des communes adhérentes au restaurant du personnel a atteint 0,230 M€.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses : 11,219 M€

Les produits des services ont progressé de 8,95 % en 2007. Les principaux secteurs générateurs de recettes sont les services à caractère :

- culturel (article 7062) : 0,412 M€ (- 3,3 %),
- sportif (article 70631) : 0,898 M€ (+ 0,34 %),
- de loisirs (article 70632) : 0,900 M€ (+ 26,2 %),
- social (article 7066) : 1,967 M€ (+ 7,31 %),
- périscolaires et d'enseignement (article 7067) : 3,210 M€ (+ 10,47 %).

Les produits émanant des services rendus aux usagers évoluent modérément par rapport à l'exercice précédent. La nouvelle politique tarifaire, qui tient compte des revenus des familles, explique cette situation. Seuls les produits des services périscolaires et de loisirs progressent sensiblement en raison du fort développement des activités proposées et du nombre de bénéficiaires.

L'évolution du chapitre 70 est également liée au remboursement, par le Centre Communal d'Action Sociale, du montant des repas fabriqués par la cuisine centrale et livrés depuis 2006 au domicile des personnes âgées (0,703 M€), au remboursement par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) de dépenses relatives à l'entretien de terrains (0,097 M€) et à la réalisation de travaux pour tiers (0,615 M€).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 6,438 M€

L'évolution du chapitre 75 (+ 2,72 %) est due :

- aux revenus des immeubles (article 752): 1,075 M€ contre 1,019 M€ : indemnités d'occupation des foyers-résidences versées à la Ville par le Centre Communal d'Action Sociale, loyers issus de la location du parc privé de la Ville,
- aux redevances dues par les concessionnaires et fermiers (article 757) : la société Lyonnaise des Eaux et l'association du parc des expositions et congrès ont versé globalement à la Ville 5,060 M€ contre 4,993 M€ en 2006.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 7,119 M€

Le volume des cessions réalisées en 2007 a été de 3,786 M€. En 2006 des opérations exceptionnelles telles que la vente d'une propriété avenue Victor Hugo pour 1,220 M€ et des sites Marne-Marbotte pour 2,134 M€ étaient à l'origine d'une forte hausse du produit des cessions.

En revanche, en 2007 deux recettes exceptionnelles émanant de l'Etat ont été perçues. En effet, un arrêt de la Cour de Justice Européenne a conduit l'Etat français à rembourser la TVA appliquée aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes et aux régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière (1,594 M€). Par ailleurs, l'Etat a été condamné à indemniser la Ville à la suite du contentieux relatif aux cartes nationales d'identité et aux passeports (0,997 M€).

Enfin, les autres recettes de fonctionnement, qui n'appellent pas de commentaires particuliers et sont simplement citées pour mémoire, concernent les atténuations de charges, comptabilisées au chapitre 013 (0,409 M€) et les produits financiers figurant au chapitre 76 (0,078 M€).

C - Les dépenses d'investissement

En 2007, la charge de l'investissement, qui représente 51,654 M€, diminue de 2,17 %. et se répartit comme suit :

Dépenses d'investissement	2006	2007	Variation
Dépenses d'équipement	43,253	38,780	- 10,35 %
Subventions versées	1,327	2,587	+ 94,96 %
Remboursement du capital de la dette	8,208	5,774	- 29,70 %
Autres	0,010	4,513	+ 45 030 %
TOTAL	52,798	51,654	- 2,17 %

1 - Les dépenses d'équipement : 38,780 M€

Celles-ci sont en baisse de 10,35 %, les évolutions constatées par chapitre ou par compte étant les suivantes :

Nature des dépenses		2006	2007	Variation
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3,142	3,055	- 2,80 %
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6,028	8,399	+ 39,30 %
Compte 1687	Acquisitions par échéances	0,838	-	-
Chapitre 23	Travaux en cours	33,245	27,326	- 17,80%
TOTAL		43,253	38,780	- 10,35 %

La diminution du volume des travaux comptabilisés au chapitre 23 s'explique par la réalisation d'opérations importantes et exceptionnelles en 2006 telles que l'aménagement de la place de la Libération, la rénovation du Centre de Rencontres Internationales et de Séjour de Dijon et la réalisation de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche.

Cette diminution est compensée par une progression des dépenses sur le chapitre 21 liée à la réalisation d'acquisitions de propriétés.

Pour mémoire, les principales réalisations ont été les suivantes

* Aménagement de la place Granville.....	0,096 M€
* Travaux à la piscine du Carrousel.....	0,101 M€
* Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche.....	0,118 M€
* Aménagement de la mairie annexe de la Toison d'Or.....	0,167 M€
* Construction du gymnase des Grésilles.....	0,197 M€
* Agrandissement du square du Volnay.....	0,225 M€
* Rénovation des bâtiments classés Monuments Historiques.....	0,327 M€
* Plan lumière.....	0,335 M€
* Aménagement de la place de la Libération.....	0,344 M€
* Terrain en gazon synthétique au stade des Bourroches.....	0,413 M€
* Réfection du viaduc Kennedy.....	0,428 M€
* Aménagement piétonnier rues Vauban - du Palais - des Bons Enfants - Saint-Fiacre.....	0,431 M€
* Câblage et matériels informatiques.....	0,843 M€
* Rénovation du Musée des Beaux-Arts.....	1,139 M€
* Rénovation du parc municipal des sports Gaston Gérard.....	1,659 M€
* Modernisation de l'éclairage public.....	2,332 M€
* Médiathèque Champollion.....	2,420 M€
* Equipement, signalisation, travaux de voirie.....	2,892 M€
* Construction de la maison de la petite enfance Roosevelt.....	2,937 M€
* Acquisitions de bâtiments dans le cadre de l'aide au secteur locatif	3,228 M€
* Travaux dans les groupes scolaires et restauration scolaire.....	3,450 M€.

2 - Les subventions d'équipement versées : 2,587 M€

En 2007, ce poste de dépense a connu une très forte évolution :

- subventions pour surcharge foncière et au titre du déficit d'opération : 1,046 M€,
- subventions versées à l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) :
 - dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles : 0,339 M€,
 - pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly : 0,972 M€,

3 - Le remboursement du capital de la dette : 5,774 M€

Tous budgets confondus, le remboursement du capital de la dette s'élève à **6,575 M€**.

L'annuité totale de l'exercice 2007, comparée à celle de 2006, se répartit de la manière suivante :

	2006	2007
Annuité totale	17,294	15,623
dont :		
<i>Capital</i>	9,706	6,575
<i>Intérêts</i>	7,588	9,048
encours de la dette	232,243	234,387

Les réaménagements d'emprunts réalisés au cours des exercices passés permettent de bien maîtriser la charge budgétaire de la dette.

4 - Autres dépenses d'investissement : 4,513 M€

Cette rubrique comprend un crédit de 4,500 M€ relatif aux opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie. Cette dépense est équilibrée par une recette d'investissement de même montant.

D - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement totalisent 30,417 M€, hors excédents de fonctionnement capitalisés, et se décomposent ainsi :

Chapitre	Recettes d'investissement	2006	2007	Variation
10	Dotations et fonds propres	5,406	6,309	+ 16,71 %
13	Subventions d'investissement	8,186	9,187	+ 12,23 %
16	Produit des emprunts	7,835	13,215	+ 68,67 %
27	Autres immobilisations financières	1,457	1,167	- 19,91 %
(21-23-204-165)	Remboursements divers	0,015	0,539	+ 3 493,34 %
TOTAL		22,899	30,417	+ 32,84 %

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres : 6,309 M€

Il s'agit :

- du fonds de compensation de la TVA dont l'évolution est proportionnelle à celle des dépenses d'équipements (5,040 M€ en 2007 contre 4,439 M€ en 2006),
- de la taxe locale d'équipement (0,673 M€ en 2007 contre 0,883 M€ en 2006),
- du versement pour dépassement du plafond légal de densité (0,596 M€ en 2007 contre 0,069 M€ en 2006).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 9,187 M€

En 2007, ces recettes sont principalement constituées par :

- le produit des amendes de police : 2,122 M€,
- les subventions d'équipement : 7,052 M€.

Parmi les projets subventionnés, dont certains ont été énumérés précédemment, on peut citer les aides financières obtenues auprès :

* de l'Etat..... 2,629 M€

pour la médiathèque Champollion (0,653 M€), la salle des fêtes des Grésilles (0,182 M€), la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche (0,906 M€), la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,149 M€), la construction du gymnase Junot (0,177 M€), ainsi que les travaux réalisés par la Ville à la cité administrative Dampierre (0,175 M€ - remboursement) ;

* du Département..... 1,305 M€

pour le gymnase Junot (0,168 M€), les maisons de la petite enfance Junot (0,144 M€) et Roosevelt (0,123 M€), l'aménagement des locaux de la Trésorerie Municipale (0,100 M€), la médiathèque Champollion (0,202 M€), les travaux de voirie (0,124 M€), et le gymnase des Grésilles (0,301 M€) ;

* de la Région..... 0,420 M€

pour le gymnase Junot (0,056 M€), le gymnase des Grésilles (0,038 M€), l'Office de Tourisme (0,050 M€), le parquet du Palais des Sports (0,030 M€), la rénovation du Musée des Beaux-Arts (0,038 M€), la médiathèque Champollion (0,130 M€), et l'acquisition d'instruments de musique au Conservatoire (0,015 M€) ;

* de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise..... 1,661 M€

pour les gymnases Junot (0,064 M€) et des Grésilles (0,069 M€), les aménagements cyclables (1,065 M€), et les travaux de voirie du pôle de biologie du Centre Hospitalier Universitaire (0,228 M€).

* de la Caisse d'Allocations Familiales..... 0,155 M€

pour la rénovation des crèches Montchapet et Voltaire.

* de l'Union Européenne..... 0,590 M€

pour la rénovation du Centre de Rencontres Internationales et de Séjours de Dijon.

Chapitre 16 - Produit des emprunts : 13,215 M€

En 2007, le besoin de financement par l'emprunt s'est élevé à 13,215 M€. Globalement et compte tenu du capital remboursé au cours de l'exercice, l'encours de dette n'a augmenté que de 2,144 M€.

	2006	2007	Variation
Encours de la dette (Budget général)	232,243 M€	234,387 M€	+ 2,144 M€

Chapitre 27- Autres immobilisations financières : 1,167 M€

Il s'agit pour l'essentiel d'un remboursement provenant du budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée, consécutif au paiement, par la société Elithis des droits à bâtir qui lui ont été cédés.

Commentaires sur les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre, qui permettent de transférer des valeurs comptables d'un chapitre à un autre, n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

En 2007, ces opérations ont été consacrées à la constatation des sorties d'actif (3,287 M€) ainsi qu'à celle des plus-values (0,555 M€) et moins-values (0,056 M€) réalisées dans le cadre des cessions d'immobilisations. Des dotations aux amortissements et aux provisions ont été constituées à hauteur de 5,589 M€. Il convient également de noter l'intégration des travaux en régie au chapitre des travaux en cours qui s'est élevée à 0,690 M€.

Après examen du budget principal, il convient d'examiner les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués à l'occasion de l'étude des subventions d'équilibre en provenance du budget principal.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 537 018,04	590 588,75	4 127 606,79
Dépenses d'ordre	1 015 509,03	55 786,20	1 071 295,23
Total dépenses	4 552 527,07	646 374,95	5 198 902,02
Recettes réelles	4 497 162,52	-	4 497 162,52
Recettes d'ordre	55 364,55	1 015 930,68	1 071 295,23
Total recettes	4 552 527,07	1 015 930,68	5 568 457,75
Résultat de l'exercice	0,00	369 555,73	369 555,73

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	270 840,06	270 840,06
Déficit d'investissement	-	270 840,06	270 840,06
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	369 555,73	369 555,73

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

Les charges courantes sont passées de 3,253 M€ à 3,537 M€ (+ 8,7 %). Cette augmentation provient essentiellement de la hausse des taux d'intérêt qui a entraîné une progression des charges financières, le chapitre 66 passant de 0,737 M€ en 2006 à 0,960 M€ en 2007.

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 4,497 M€ et sont en hausse de 1,5 %. Les droits de stationnement, qui ont été enregistrés à hauteur de 3,064 M€ contre 2,964 M€ en 2006, sont à l'origine de cette progression.

C - Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 0,591 M€, celles-ci comprennent :

- les dépenses d'équipement : 0,038 M€ pour l'achat d'une autolaveuse et la rénovation de l'armoire électrique du parking de la Trémouille, 0,023 M€ pour l'acquisition de caméras et moniteurs de surveillance, 0,013 M€ pour la mise aux normes des installations de ventilation au parking Grangier, 0,032 M€ pour la rénovation des sols et la réfection des toilettes au parking Dauphine ;
- le remboursement du capital de la dette : 0,388 M€ en 2007 contre 0,647 M€ en 2006, diminution obtenue grâce aux opérations de réaménagement de dette.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

Opérations de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	4 539 280,98	2 967 482,99	7 506 763,97
Dépenses d'ordre	1 727 455,28	1 629 993,37	3 357 448,65
Total dépenses	6 266 736,26	4 597 476,36	10 864 212,62
Recettes réelles	5 024 879,08	2 481 884,89	7 506 763,97
Recettes d'ordre	1 629 993,37	1 727 455,28	3 357 448,65
Total recettes	6 654 872,45	4 209 340,17	10 864 212,62
Résultat de l'exercice	388 136,19	- 388 136,19	0,00

Affectation des résultats de l'exercice antérieur	Fonctionnement	Investissement	Total
Affectation de l'excédent de fonctionnement	-	277 061,52	277 061,52
Déficit d'investissement	-	- 277 061,52	- 277 061,52
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-	0,00	0,00
Résultat de clôture	388 136,19	- 388 136,19	0,00

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

A - Les dépenses de fonctionnement

D'un montant de 4,539 M€, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 1,2 %.

Les charges financières sont passées de 0,569 M€ à 0,625 M€. En contrepartie, les charges de personnel ont accusé une baisse de 6,2 % (1,244 M€ contre 1,326 M€ en 2006).

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci s'élèvent à 5,025 M€. Hors participation du budget principal, elles ont sensiblement progressé (+ 4,5 %) en raison du bon niveau de recouvrement de la billetterie. Il est rappelé que la Région a apporté un soutien financier important au fonctionnement de l'Auditorium (1,200 M€) et que le Département a également participé à hauteur de 0,300 M€.

C - Les dépenses d'investissement

D'un montant total de 2,967 M€, elles sont essentiellement consacrées au remboursement du capital de la dette (2,895 M€ dont 2,482 M€ de refinancement de dette) et, dans une plus faible mesure, à quelques acquisitions et travaux divers (0,063 M€).

D - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 2,482 M€ et constituent la contrepartie de la dépense d'investissement de même montant liée à un refinancement de dette.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE

PRESENTATION GENERALE DES COMPTES (en euros)

Pour chacune des deux sections, les crédits consommés ont été les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	11 929,46	1 084 820,00	1 096 749,46
Dépenses d'ordre	941 081,35	5 964,73	947 046,08
Total dépenses	953 010,81	1 090 784,73	2 043 795,54
Recettes réelles	1 090 784,73	5 964,73	1 096 749,46
Recettes d'ordre	5 964,73	941 081,35	947 046,08
Total recettes	1 096 749,46	947 046,08	2 043 795,54
Résultat de l'exercice	143 738,65	- 143 738,65	0,00

ANALYSE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES (en millions d'euros)

Le budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée a enregistré, en 2007, le produit de la cession, à la société Elithis, de 4 931 m² de droits à bâtir dans le cadre de la construction de la cité des affaires (1,084 M€). La somme encaissée a ensuite été remboursée au budget principal.

V - CONCLUSION

L'étude du compte administratif 2007, sur la base du budget principal, et son évolution par rapport à 2006, font ressortir les points significatifs suivants :

Section de fonctionnement

- Une progression des dépenses de 4,870 M€ (+ 2,75 %) due essentiellement :

- à la création de nouveaux services à la population tels que les centres de loisirs et la crèche Roosevelt par exemple.
- à la croissance des frais de personnel (+ 3,172 M€), la Ville ayant, cette année encore, assumé les conséquences de la politique de résorption des emplois précaires ; d'autres facteurs externes (revalorisation du point d'indice, mesures catégorielles, et augmentation de taux et/ou d'assiette de certaines cotisations) ont également contribué à cette progression ;
- à la hausse des charges financières (+ 1,338 M€, soit + 21,13 %) liée à la dégradation des conditions de taux d'intérêt.

- Une augmentation des recettes de fonctionnement de 5,999 M€ (+ 3,02 %) qui s'explique principalement par :

- l'évolution positive de la fiscalité locale directe (+ 3,499 M€) et des dotations de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (0,124 M€) ;

- l'augmentation des produits des services (+ 0,921 M€) consécutive au développement des activités destinées aux enfants et aux jeunes et à l'augmentation de la production des repas par l'Unité Centrale de Production Alimentaire, conjuguée à la hausse des produits de gestion courante (+ 0,170 M €) ;
- la progression du poste « dotations et participations » de 2,132 M€ en raison de la hausse des aides de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or au titre du contrat « enfance jeunesse », hausse qui trouve son origine dans le décalage dans le temps du versement du fonds et l'élargissement du périmètre couvert par l'intervention de cet organisme ;
- Les produits exceptionnels ont baissé de 0,861 M€, le volume des cessions immobilières ayant été moins élevé en 2007 qu'en 2006.

- Une évolution des charges et des recettes de fonctionnement, hors produit des cessions, qui conduit à la détermination d'une épargne brute dite « capacité d'autofinancement » qui s'élève à 20,076 M€ au budget principal, en forte progression par rapport à 2006 (15,885 M€). Cette augmentation s'explique par une évolution sensible des recettes couplée à une bonne maîtrise des dépenses, mais également par l'encaissement de produits exceptionnels liés aux condamnations de l'Etat à rembourser un important crédit de TVA et à indemniser la Ville à l'issue du contentieux relatif aux cartes nationales d'identité et aux passeports.

Section d'investissement

- Les dépenses d'équipement atteignent en 2007, tous budgets confondus, une somme de 39,056 M€ ; niveau toujours élevé permettant d'entretenir la patrimoine et de réaliser des équipements nouveaux.

- Les subventions d'équipement versées ont fortement progressé, passant de 1,327 M€ en 2006 à 2,587 M€ en 2007 : ces sommes ont été versées au titre des subventions pour surcharge foncière et déficits d'opération (1,046 M€), dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles (0,339 M€), ainsi que pour la construction de la maison de retraite des quartiers de Pouilly (0,972 M€).

- Cette année encore, le remboursement du capital des emprunts a été moins élevé qu'en 2006, les opérations de réaménagement réalisées au cours des exercices précédents permettant de bien maîtriser la charge de la dette ; pour l'année 2007, cette charge s'élève à 5,774 M€ au budget principal et à 6,575 M€ au budget général.

- Après remboursement des emprunts, l'épargne nette s'élève à 14,302 M€ au budget de la Ville, soit quasiment le double de l'épargne nette obtenue en 2006 (7,677 M€).

- Enfin, les recettes d'investissement augmentent de 7,518 M€ (30,417 M€ en 2007 contre 22,899 M€ en 2006) en raison essentiellement d'un recours à l'emprunt en progression de 5,380 M€. Hors emprunt, l'évolution des recettes d'investissement est positive (+ 2,138 M€, soit + 14,20 %). Elle est surtout due à la bonne évolution du fonds de compensation de la TVA, à la perception de la taxe pour dépassement du plafond légal de densité et des subventions d'équipement obtenues auprès des partenaires.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs :

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils vous ont été présentés,

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2007.

Délibération adoptée à la majorité :

- pour : 43 voix
- non-participation au vote : 10

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 JUIL. 2008



PUBLIÉ LE 9/07/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT